

GUIDE PRATIQUE DES COMMUNES

Financer votre commune **en 2026**

DETR, DSIL, FCTVA, Fonds vert : comprendre les aides, respecter les règles, monter un plan de financement solide.

DETR

DSIL

FCTVA 16,404 %

Fonds vert

Plan de financement

01

L'argent existe. Encore faut-il le mobiliser.

Chaque année, l'État et les collectivités financent des milliers de projets communaux — écoles, voirie, salles des fêtes, patrimoine, transition énergétique. Mais l'information est éparpillée, les règles changent, et les délais sont courts. Ce guide réunit l'essentiel, avec des **exemples réellement financés** et des **règles sourcées** (Code général des collectivités territoriales). Aucun chiffre inventé.

80 %

Plafond légal des aides publiques sur un projet (art. L.1111-10 CGCT).

20 %

Participation minimale de la commune, maître d'ouvrage.

16,404 %

Taux du FCTVA : la TVA remboursée sur vos investissements.

Au sommaire

- **DETR & DSIL** — les deux grandes dotations de l'État
- **FCTVA, Fonds vert** & les autres leviers
- **La règle des 80 %** & le plan de financement
- **Des communes comme la vôtre** — exemples réels 2025
- **Vos obligations** — l'autre visage du pilotage

MÉTHODE

Toutes les règles de ce guide sont vérifiées contre le CGCT et collectivités-locales.gouv.fr. Les exemples sont des projets **réellement subventionnés**, issus de listes préfectorales en open data. Les taux affichés sont **indicatifs** : ils sont fixés chaque année par le préfet, jamais garantis d'avance.

02

DETR & DSIL : les deux grandes portes d'entrée

Ce sont les deux principales dotations d'investissement de l'État aux communes. On peut les cumuler sur un même projet — mais pas sur les mêmes dépenses, et dans la limite du plafond de 80 %.

DETR

Dotation d'équipement des territoires ruraux

- Pour les **communes rurales** et leurs groupements (critères de population et de richesse).
- Large éventail : écoles, voirie, bâtiments publics, patrimoine, eau & incendie, sécurité...
- Taux fixé chaque année par le **préfet**, sur avis de la commission des élus. Seul le plancher de 20 % de participation communale est légal.
- Dossier à déposer **avant la date limite préfectorale** (souvent en fin d'hiver).

DSIL

Dotation de soutien à l'investissement local

- Ouverte à **toutes les communes**, orientée **priorités nationales**.
- Transition écologique, rénovation énergétique, mise aux normes & accessibilité, mobilités, bâtiments scolaires, sécurité...
- Taux également fixé par le préfet (de région) ; participation minimale de 20 %.
- Même calendrier de dépôt : anticipez le montage du dossier.

DETR ou DSIL — comment choisir ?

En résumé : la **DETR** privilégie les projets ruraux, avec un champ très large ; la **DSIL** récompense les projets qui répondent à une **priorité nationale** (souvent la transition écologique). Un même projet peut solliciter les deux, en répartissant les postes de dépense — le total des aides publiques restant plafonné à 80 %.

03

FCTVA, Fonds vert & les autres leviers

Les dotations de l'État ne sont pas seules. Deux mécanismes méritent une attention particulière — dont un qui n'entre même pas dans le plafond des 80 %.

LE RÉFLEXE OUBLIÉ

FCTVA — 16,404 %

Le Fonds de compensation de la TVA n'est **pas une subvention** : c'est le **remboursement de la TVA** que vous payez sur vos investissements (art. L.1615 CGCT). Taux forfaitaire de **16,404 % du TTC**, confirmé en vigueur en 2026. Comme ce n'est pas une aide, il **ne compte pas** dans le plafond des 80 %.

TRANSITION

Le Fonds vert

Un soutien dédié à la **transition écologique** des collectivités : rénovation énergétique des bâtiments publics, renaturation des villes, prévention des risques naturels, recyclage du foncier... Souvent combiné à la DSIL sur les projets « verts ».

Et aussi, selon votre projet et votre strate :



Aides régionales & départementales

Contrats de territoire, dispositifs sectoriels (voirie, patrimoine, sport, écoles) — variables selon votre région et votre département.



Fonds européens — FEDER, FEADER, LEADER

Cofinancements pour le développement rural, la transition et l'aménagement, gérés par les régions.



Prêts de la Banque des Territoires

Prêts long terme (Prêt Vert, Aquap prêt...) pour compléter le plan de financement — un prêt n'est pas une aide et ne réduit pas le plafond.



Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Une prime privée pour les travaux d'efficacité énergétique, cumulable avec les subventions publiques.

La bonne combinaison dépend de votre commune

Chaque strate INSEE et chaque type de projet ouvre des dispositifs différents. Les identifier un par un est un travail d'expert — c'est exactement ce que TerritoScope automatise (voir dernière page).

04

Le plafond des 80 % & votre plan de financement

La règle qui structure tout montage : le total des **aides publiques** ne peut dépasser **80 % du coût** d'un projet (art. L.1111-10 CGCT). La commune, maître d'ouvrage, finance au moins **20 %**. Le FCTVA, lui, s'ajoute à part.

Exemple illustratif — projet de 200 000 €

RESSOURCE	MONTANT
DETR (30 %)	60 000 €
Région / Département (20 %)	40 000 €
Sous-total aides (50 %)	100 000 €
Autofinancement + emprunt	100 000 €
+ FCTVA récupéré à part (16,404 %)	≈ 32 808 €

Exemple illustratif. Les taux DETR/région sont **indicatifs et non garantis** ; ils dépendent du préfet et de votre projet. Le FCTVA est versé en différé (N-2 en droit commun, N-1 pour les intercommunalités).

À RETENIR

1. Les aides plafonnent à 80 %. Aucun projet n'est financé à 100 % « automatiquement ».

2. Le FCTVA est en plus. Il n'est pas une aide : il ne rentre pas dans le calcul des 80 %.

3. Des dérogations existent. Le préfet peut aller au-delà de 80 % (patrimoine protégé, calamités, ressources insuffisantes). Cas particulier : rénovation énergétique d'une **école** → participation communale ramenée à **10 %**.

Un plan de financement solide = un dossier accepté

La préfecture et la chambre régionale des comptes vérifient la cohérence de votre plan. Un montage qui respecte le plafond, répartit correctement les postes et intègre le FCTVA au bon moment passe sans accroc. TerritoScope construit ce plan pour vous, chiffré selon ces règles.

05

Des communes comme la vôtre, financées

Voici des projets **réellement subventionnés** en 2025, tels que publiés par la préfecture. Petites écoles, salles des fêtes, accessibilité, incendie : ni prestige, ni gros budgets — le quotidien d'une commune rurale.

Commune	Projet financé	Coût	Aide DETR	Taux
Carlux	Mise aux normes des sanitaires de l'école	290 000 €	116 000 €	40 %
Boulazac Isle Manoire	Nouveau groupe scolaire (tranche 3/3)	1 475 000 €	493 750 €	33 %
Agonac	Rénovation de deux classes de l'école élémentaire	54 200 €	21 680 €	40 %
Cornille	Désimperméabilisation & végétalisation de la cour d'école	74 200 €	29 680 €	40 %
Bourg du Bost	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	44 821 €	13 446 €	30 %
Azerat	Terrain de tennis transformé en espace multisports	89 990 €	35 996 €	40 %
Douville	Rampe d'accès PMR (mairie & salle des fêtes)	23 929 €	9 572 €	40 %
Bardou	Création d'une réserve incendie enterrée	37 649 €	15 060 €	40 %

Source : Préfecture de la Dordogne (24) — liste des opérations DETR 2025 (open data, art. L2334-42 CGCT). Montants, coûts et taux repris tels que publiés. À titre indicatif : le taux est arbitré chaque année par le préfet et n'est pas garanti.

Et votre commune ?

TerritoScope cite des exemples de communes voisines **réellement financées** et affiche les dispositifs éligibles à votre strate — avec un montant calculé selon les règles, jamais estimé « au doigt mouillé ». Testez gratuitement sur territoscope.fr/simulateur.

06

Financer, c'est bien. Être en règle, c'est vital.

Une commune ne gère pas que des subventions : elle doit respecter des **dizaines d'obligations réglementaires datées**. Un oubli, et c'est un risque juridique, un surcoût, parfois la perte d'éligibilité à une aide. Or ces échéances ne préviennent pas.

- **Accessibilité des ERP**

Mise en accessibilité des établissements recevant du public.

- **Décret tertiaire**

Réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics.

- **Dématérialisation des actes**

Publicité des actes sous forme électronique.

- **Référentiel budgétaire M57**

Cadre comptable désormais applicable aux communes.

- **Sécurité & défense incendie**

Contrôles et mises aux normes des équipements.

- **Eau, assainissement, risques**

Obligations variables selon la strate et le territoire.

Le lien avec vos financements

Beaucoup d'obligations (accessibilité, énergie) sont précisément ce que les aides financent. Les traiter, c'est se mettre en règle **et** déclencher une subvention. Les deux piliers se répondent.

TerritoScope réunit les deux

Le logiciel détecte les obligations applicables à votre strate INSEE, les place sur un **calendrier** avec des **rappels avant échéance**, et les relie aux financements mobilisables. Un seul endroit pour piloter le réglementaire **et** le financier.

Voyez ce que votre commune peut **vraiment** mobiliser.

En 30 secondes, sans inscription : les dispositifs éligibles à votre strate et un montant calculé selon les règles en vigueur — pas une estimation d'IA.

GRATUIT · SANS INSCRIPTION

territoscope.fr/simulateur

Entrez le nom de votre commune. Le simulateur affiche vos dotations potentielles, vos exemples voisins financés, et vos obligations à venir.



Scannez pour
ouvrir le simulateur

Obligations

Vos échéances réglementaires sur un calendrier, avec rappels.

Financements

Dispositifs éligibles chiffrés selon le CGCT — jamais inventés.

Téo, l'assistant IA

Propulsé par Mistral, hébergé en Union européenne. Sourced.

Essai 7 jours sans carte.

Abonnement à partir de **390 €/an** (selon la strate de la commune).

contact@territoscope.fr

Le pilotage réglementaire et financier des communes françaises.

Données publiques · RGPD · aucune revente. Montants calculés selon le Code général des collectivités territoriales. Taux de subvention indicatifs, non garantis.